



FONCTION PUBLIQUE

André Montané passe le relais à la tête du FIPHFP

Emmanuelle Quémard | France | Publié le 16/03/2016



© P.Marais

Quelques mois après l'arrivée du nouveau directeur, Marc Desjardins, André Montané quitte la Présidence du FIPHFP. Malgré un bilan positif, il se dit préoccupé : le décret permettant de renouveler le Comité national n'est toujours pas paru et le modèle du Fonds tel qu'il existe aujourd'hui semble menacé.

« Comme dit la chanson, il faut savoir quitter la table »⁽¹⁾. Le 15 mars, André Montané a annoncé son départ de la Présidence du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). « Faire évoluer le regard des employeurs sur le handicap est un combat de longue haleine. L'âge venant, je crains de ne plus avoir assez d'énergie et de plus jeunes assureront la suite efficacement », a-t-il expliqué, sans citer pour autant de successeur.

Le décret ministériel permettant au Comité national de se renouveler, alors que les membres, élus pour trois ans, quittent leurs fonctions fin mars, n'est toujours pas paru. Une vacance inquiétante selon André Montané, à moins qu'il ne s'agisse d'un retard dû à un manque de coordination entre les autorités de tutelle ? « Hier encore, j'étais en contact avec le ministère en charge de la Fonction publique et le secrétariat d'Etat au handicap », se rassure-t-il.

D'autant que, malgré le bilan positif de sa mandature, marquée par une hausse significative du taux d'emploi des personnes handicapées qui atteint notamment 6,22% dans la FPT, il y a encore fort à faire.

Nouveau guide sur le handicap psychique

Parmi les actions entreprises, il faut notamment achever la réorganisation interne consécutive à la réforme territoriale, ce qui touche à la fois les délégués régionaux – passés aujourd’hui à 13, mais également les comités locaux, en train de fusionner.

« Nous y travaillons avec les préfets et la DGAFP », a annoncé Marc Desjardins, directeur du FIPHFP. A priori, toutes les conventions devraient être reconduites.

La publication est annoncée, ces jours-ci, d’un guide portant sur l’emploi des personnes en situation de handicap psychique ⁽²⁾, par le nouveau Conseil scientifique, qui rassemble chercheurs et membres d’associations.

« Non pas un guide méthodologique, mais plutôt des pistes de réflexion sur l’accompagnement des personnes touchées par le handicap psychique, qui laisse souvent les employeurs démunis », a commenté le Président. Et qui, d’après les médecins du travail, serait actuellement en augmentation.

« Notre volonté est de ne pas apparaître simplement comme une banque qui collecte et redistribue des fonds », a-t-il expliqué, après être revenu sur les succès de sa mandature, tel le développement de l’accessibilité numérique ou de l’apprentissage des jeunes... « Le FIPHFP doit également participer à la réflexion et contribuer à ce que la société inclut toutes les différences. Derrière chaque dossier d’évaluation, il y a quelqu’un dont dépend l’accès à la citoyenneté ».

Un positionnement qui se justifie, car malgré ses bons résultats, le modèle du FIPHFP est menacé. Par un effet de ciseau, plus l’objectif visé est atteint (le taux de 6%), moins le fond perçoit de contributions financières. « Afin de pérenniser son existence, il faudrait peut-être changer de paradigmes et abandonner toute notion de taux ? », s’interroge le Président, « à titre personnel ».